

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCP AL HIKMA

Adresse : Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray
Cité des Sciences - 1004 El Menzah IV

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 23 décembre 2014, d'agréer le fonds commun de placement «**FCP AL HIKMA** », promu par la société de gestion STB MANAGER et la Société Tunisienne de Banque -STB- ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: FCP islamique Mixte
Type	: OPCVM de distribution
Montant initial	: 1 000 000 D divisés en 10 000 parts de 100 D chacune
Référence de l'agrément	: Agrément n° 62 - 2014 du 23 décembre 2014
Durée de vie	: 99 ans
Gestionnaire	: STB MANAGER
Dépositaire	: STB
Gestionnaire administratif et comptable	: STB MANAGER
Distributeur	: STB